AR Prefecture
006-210600540-20261005-071_2026-DE
Reçu le 09/10/2026

ALPES MARITIMES

COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°071/2026

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : Convention de promesse de rétrocession et de réalisation de travaux avec CDC Habitat Social

L'an deux mille vingt-six, le 05 du mois d'octobre 2026 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal **: lundi 28 septembre 2026**

PRESENTS : Robert NARDELLI - Martine DUNOYER DE SEGONZAC – Philippe MINEUR - Alexandra RUSSO-GHIGI - Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Sabrina DIVRY - Charles BEVACQUA - Catherina DINI - Jean QUENCEZ - Kathy NICOLAS - Florent REYNAUD - Christine DECORDIER - Bouabdallah LAFTAS – Jean-Luc CAMBRA - Angèle CASTELLANO - Franck MANGIAVILLANO - Peggy PALANCA - Djamel ALLACHE - Olivier KRUPPERT - Romain BIANCHI – David HAIKEL - Sébastien PABA

PROCURATIONS : Céline CARDINALI à Martine DUNOYER DE SEGONZAC - Thierry VISSIAN à Jean-Luc CAMBRA – Hajar HABILY à Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Christine LOPEZ à Catherina DINI - Sandrine GUGLIELMINO à Romain BIANCHI

ABSENTS : Sophie ESPOSITO – Clorinde MARCONI

Secrétaire de séance : Peggy PALLANCA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'un chantier de réhabilitation a eu lieu à la Condamine à Drap, place Boris Vian, rue Louis Aragon, impasse du Mas Viel, allée Jacques Prévert et avenue Virgile Barel, plus précisément sur les résidences d'un ensemble immobilier dénommées La Condamine I, II et V représentant 204 logements,

AR Prefecture
006-210600540-20261005-071_2026-DE
Reçu le 09/10/2026

Considérant que lors des travaux de réhabilitation, les parties n'ont pu que constater que les limites foncières actuelles ne reflétaient pas l'usage réel de la résidence et des voiries ouvertes au public. Cela nécessitant ainsi le transfert de voies et équipements communs à la Mairie de Drap,

Vu la convention de promesse de rétrocession et de réalisation de travaux entre le CDC Habitat Social et la commune de Drap pour l'établissement de nouvelles limites foncières dont un exemplaire est joint à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Nombre de Conseillers en exercice 29

Présents : 22 Votants : 27 Absents : 2

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire, Robert NARDELLI La secrétaire de séance, Peggy PALANCA

MAIRIE DE DRAP (Alpes-Maritimes)

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 09 OCT. 2026

et publication en mairie le : 09 OCT. 2026